

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240923-327721-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 4 octobre 2024

Publié le 4 octobre 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 SEPTEMBRE 2024
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Suite à la convocation en date du 9 septembre 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Doriane BECUE donne pouvoir à Salim ACHIBA, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Marie SANDRA donne pouvoir à Stéphane DIEUSAERT, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Frédéric BRICOUT, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Bertrand RINGOT.

OBJET : Opérations relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Vu le rapport DRE/2024/259

Vu l'avis en date du 16 septembre 2024 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser l'inscription du circuit de randonnée « de la Mine à la Ville » à Pecquencourt, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
 - d'approuver la modification des tracés du « circuit Nature des 3 Textiles au fil des Riots » à Caudry et du « circuit de la Boucle des Riez » à Bauvin, afin d'en maintenir la continuité.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 57.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Monsieur MONNET (porteur du pouvoir de Madame TONNERRE-DESMET), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



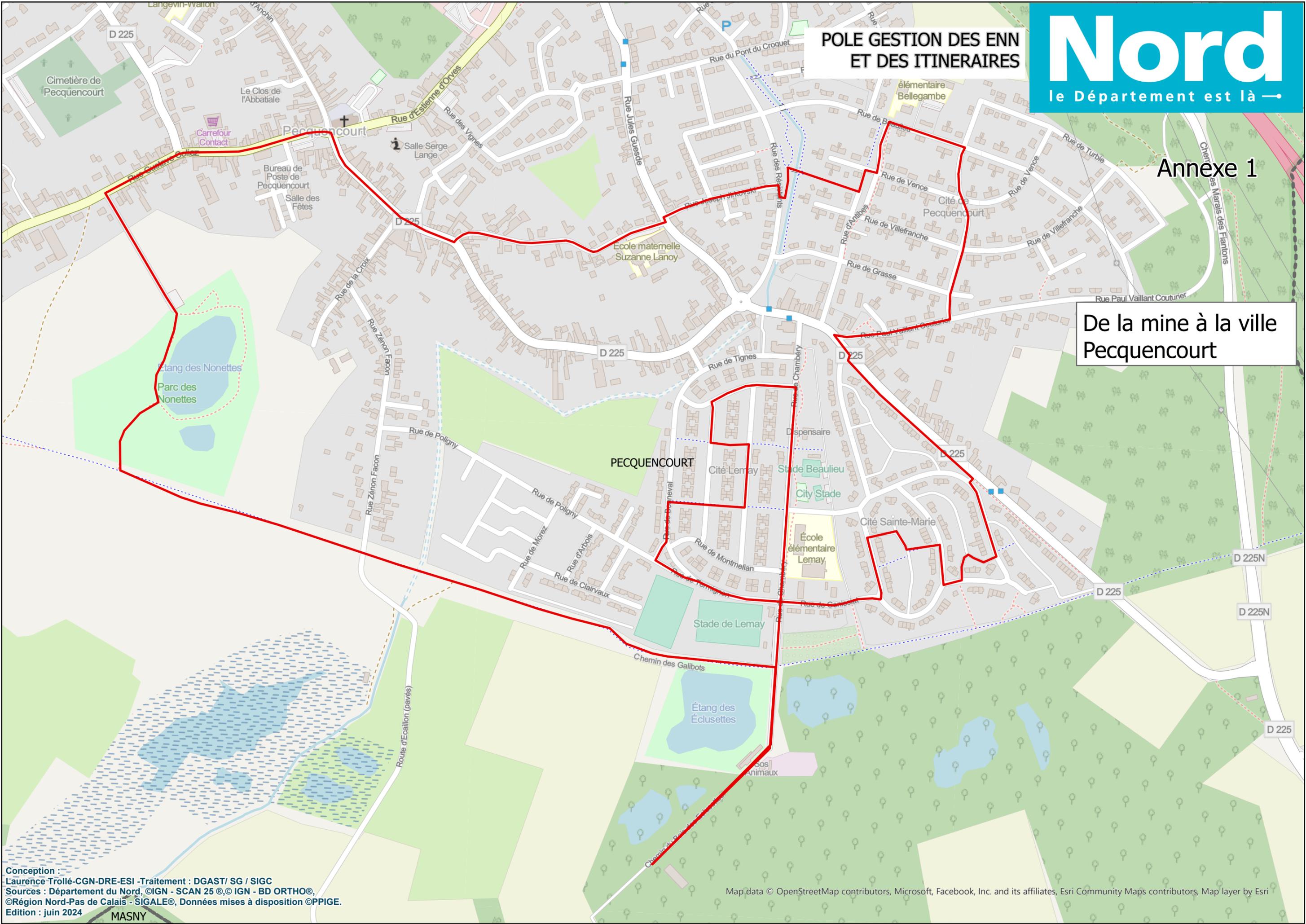
Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

POLE GESTION DES ENN ET DES ITINERAIRES

Annexe 1

De la mine à la ville
Pecquencourt



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 059-215904566-20231220-202312002-DE



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de Pecquencourt
Séance du 20 décembre 2023**



Date de convocation : 14/12/2023 ; Date de publication : 21/12/2023 ;
Nombre de Conseillers : 29 ; En exercice : 29 ; Présents : 26 ; Excusés-représentés : 2 ; Absente : 1 ;
Votants : 28

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Pecquencourt s'est réuni en l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 14/12/23

Présents : Messieurs PIERRACHE, CRESTA, OUAAZZI, CICHOWSKI, STEPINSKI, PACIOCCO, TERRIER, REFOUNI, BELHADRI, MONIOT, MARTINOWSKI, LAJLAR, VEZILIER, BRICOUT, VANANDREWELT et Mesdames MAZAGRAN, GRODZKI, HANOT, ALFANO, KOMIN, LEMOINE, MOROUCHE, SZNEIDER, WECHMAN, FROMONT, LEPAGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés-représentés :

Madame Laurence DANDRE, représentée par Madame Marie-Joëlle ALFANO
Madame Fatima CAILLERET, représentée par Monsieur Éric STÉPINSKI

Était absente : Madame Véronique WEISS

Secrétaire de séance : Madame Marie-Joëlle ALFANO

N° de la délibération : 2023/12/002

Objet : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet complémentaire relatif au « Pecquencourt : de la mine à la ville » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une nouvelle délibération en vue de l'inscription des voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, comme présenté en annexe.

***Après en avoir entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération,
à l'UNANIMITE des VOIX,***

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 059-215904566-20231220-202312002-DE

DECIDE d'émettre un avis favorable,

D'INSCRIRE les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, telles qu'annexées à la présente.

AUTORISE le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

Rendue exécutoire par dépôt, publication
et notification en Sous-Préfecture.

Le Maire, Joël PIERRACHE



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Joël PIERRACHE



Publiée le : 21/12/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 21/12/2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE
Tableau se rapportant à la délibération du 20 décembre 2023

Commune : PECQUENCOURT

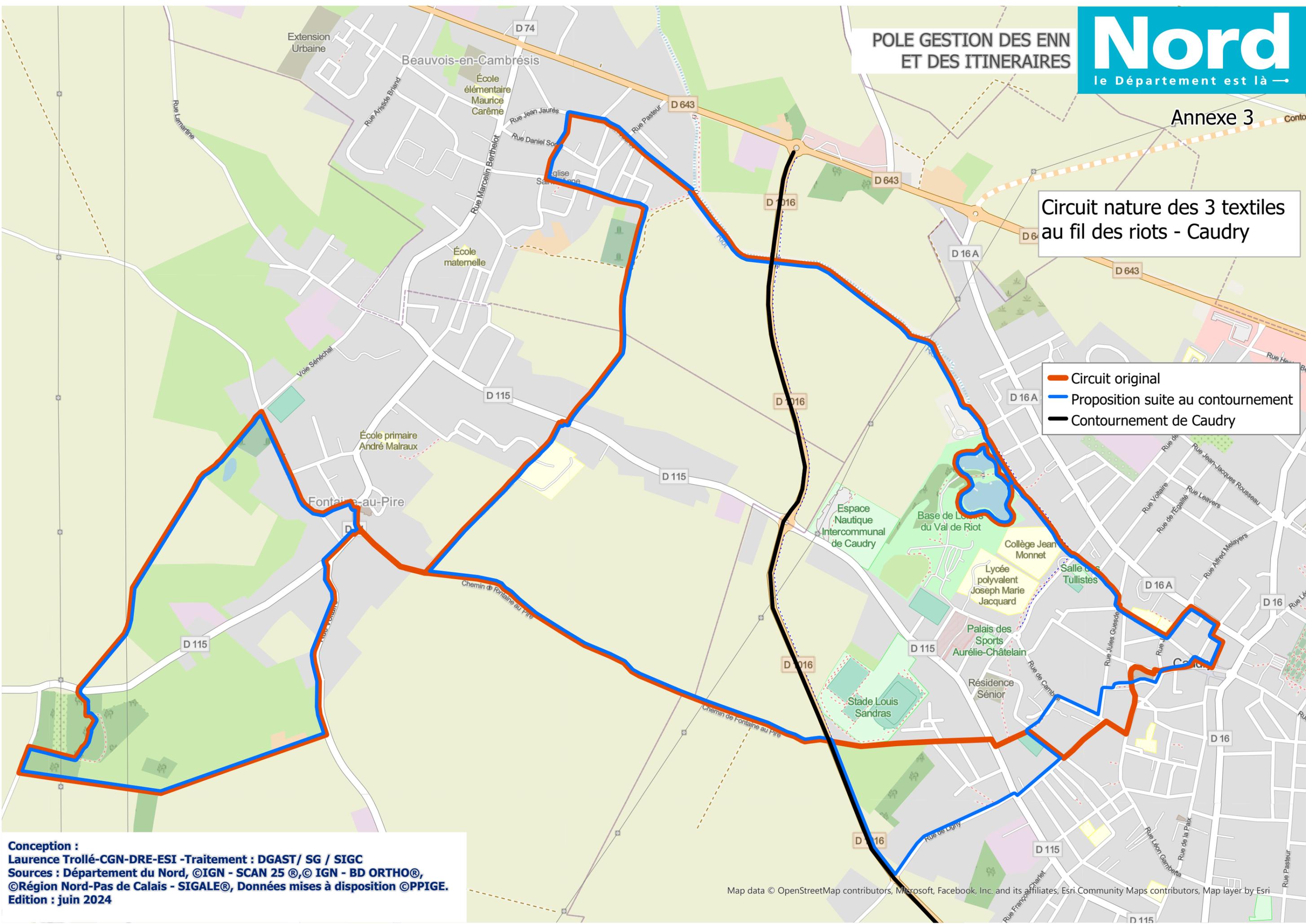
Eventuellement nom de l'itinéraire : « Pecquencourt, de la mine à la ville »

INFORMATIONS GENERALES SUR LE CHEMIN			
Tronçon et désignation de la voie nature et état de viabilité privé ou public	Nom du ou des propriétaires (2)	Références cadastrales (section et n° de parcelle) et n° de feuille	Servitude publique (?) (inscrite au cadastre)
Rue Gabriel Péri (voie publique) Rue d'Anney (voie publique) Rue de Megève (voie publique) Rue de Chamoni (voie publique) Rue de Chambéry (voie publique) Rue Val d'Isère (voie publique) Rue d'Albertville (voie publique) Rue de Montmélan (voie publique) Rue Aix les Bains (voie publique) Rue de Bonneval (voie publique) Rue de Poligny (voie publique) Rue de Termignon (voie publique) Rue de Génissiat (voie publique) Taille d'Écaillon (voie publique) Chemin des Galibots (voie publique) Étang des Nonettes (voie publique) Rue Gustave Coliez (voie publique) Rue du Beffroi (voie publique) Rue Louise Michel (voie publique) Rue Jules Guesde (voie publique) Rue des Résistants (voie publique) Rue de Beaulieu (voie publique) Rue de Vence (voie publique) Rue de Vallauris (voie publique) Rue de Villefranche (voie publique) Rue de Grasse (voie publique) Rue d'Antibes (voie publique) Rue PV. Couturier (voie publique)			

(1) privé communal, privé ou chemin d'association foncière.. si pour une parcelle, il y a des copropriétaires préciser leur nom, prénom et adresse pour chacun

Circuit nature des 3 textiles
au fil des riots - Caudry

- Circuit original
- Proposition suite au contournement
- Contournement de Caudry



Conception :
Laurence Trollé-CGN-DRE-ESI - **Traitement :** DGAST/ SG / SIGC
Sources : Département du Nord, ©IGN - SCAN 25 ®, © IGN - BD ORTHO®,
©Région Nord-Pas de Calais - SIGALE®, Données mises à disposition ©PPIGE.
Edition : juin 2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

09 FEV. 2024

ID : 059-215901398-20240207-DEL070224_Q18-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY**SÉANCE DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024 – 18 h 30 –****DÉLIBÉRATION DST/07-02-2024/Q18**Date de convocation : 1^{er} Février 2024

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. BALEDENT Matthieu, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, Mme DISDIER Mélanie, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :

Mme DAUCHET Martine : procuration à Mme THUILLEZ Martine
M. DECALION Ismaël : procuration à M. BRICOUT Frédéric
Mme DENIZON-LEVEAUX Violente : procuration à Mme RICHOMME Liliane
Mme MATON Audrey : procuration à Mme PLUCHART Claudine
M. COLLIN Denis : procuration à M. CHMIELEWSKI Dominique

Membre absent :

M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

**OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE.
DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE À CELLE DU MERCREDI 15 FÉVRIER 2017**

Monsieur Dominique CHMIELEWSKI, Conseiller Municipal, précise à l'assemblée que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée – PDIPR - recense dans chaque département des circuits ouverts à la randonnée pédestre. Il revient à chaque Conseil Départemental d'établir ce plan prévu à l'article L361-1 du Code de l'Environnement.

En 2017, dans le cadre de sa compétence « Chemin de randonnée », la Communauté de Communes du Caudrésis Catésis a souhaité inscrire trois nouveaux circuits dont celui reliant Fontaine-au Pire,



Beauvois-en-Cambrésis et Caudry. Par délibération du 15 février 2017, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur de ce projet qui avait été complété par délibération du 19 novembre 2019.

Pour rappel, ce circuit a pour ambition de relier Fontaine au Pire, Beauvois-en-Cambrésis et Caudry à travers un paysage de riots. Il permet de relier la Base de Loisirs et Nature de Caudry, le site de la Fabrique à Beauvois en Cambrésis, et le bois communal de Fontaine au Pire. Il passera aussi devant le Musée des dentelles et broderies et aux abords de la Basilique de Caudry.

Or, suite à la mise en service, le 2 juin 2023, de la nouvelle voie de contournement de Caudry, un itinéraire de substitution adapté a été défini, en concertation avec les usagers, afin de préserver la continuité de l'itinéraire projeté.

Monsieur CHMIELEWSKI présente, ainsi, au Conseil Municipal le projet finalisé relatif au « Circuit Nature des 3 Textiles au fil des Riots », initialement intitulé « Chemin des trois communes » pour son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ».

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), et vu la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le nouveau projet de tracé, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord (plan et tableau des voiries en annexe).

Il est précisé que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal,

Monsieur CHMIELEWSKI demande au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable au projet de tracé ci annexé,
- d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- d'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

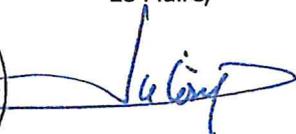
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,


Frédéric BRICOUT

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

09 FEV 2024

ID : 059-215901398-20240209-DEL070224_Q18-DE

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE
Tableau se rapportant à la délibération

Commune : CAUDRY

Nom de l'itinéraire : Circuit Nature des 3 Textiles au fil des Riots

INFORMATIONS GENERALES SUR LE CHEMIN	Informations complémentaires s'il s'agit d'un chemin privé (1)		Servitude publique (?) (inscrite au cadastre)
Tronçon et désignation de la voie nature et état de viabilité privé ou public	Nom du ou des propriétaires (2)	Références cadastrales (section et n° de parcelle) et N° de feuille	
Chemin de Fontaine au Pire (chemin communal)	/		
Voie de Contournement (route départementale 1016)	/		
Rue de Ligny (voie communale)	/		
Rue Henri Barbusse (RD 115)	/		
Boulevard Jean Jaurès (voie communale)	/		
Passage Jaurès-Château (voie communale)	Commune de Caudry	AT427	
Rue du Château (voie communale)	Commune de Caudry	AT552 – AT549 – AT415 – AT533	
Rue de Cambrai (voie communale)	/		
Avenue Jules Guesde (voie communale)	/		
Site Don Bosco	Commune de Caudry	AS 877	
Place Thiers (voie communale)	/		
Parvis de la Basilique (voie communale)	/		
Rue Edmond Bricout (voie communale)	/		
Rue Roger Salengro (voie communale)	/		
Place du Général de Gaulle (voie communale)	/	AS820 - AS819	
Rue Fernand Beauvillain (voie communale)	/		
Rue de la République (route départementale 16)	/		
Rue Jacquard (voie communale)	/		
Rue Marliot (voie communale)	/		
Avenue Jules Guedes (voie communale)	/		
Passage piétonnier Nieuw (voie communale)	/		
Rue Alfred De Musset (voie communale)	/		
Passage piétonnier Nieuw (voie communale)			
Base de Loisirs et Nature	Syndicat Intercommunal Touristique du Val du Riot	AV194 – AV83 – AV22 – AV89 – AV82 – AV 24 - AV156	
Passage piétonnier Nieuw	Commune de Caudry	AV153	
Passage piétonnier Nieuw	Association Foncière de Remembrement de Beauvois et Fontaine au Pire		

(1) privé communal, privé ou chemin d'association foncière..
si pour une parcelle, il y a des copropriétaires préciser leur nom, prénom et adresse pour chacun

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

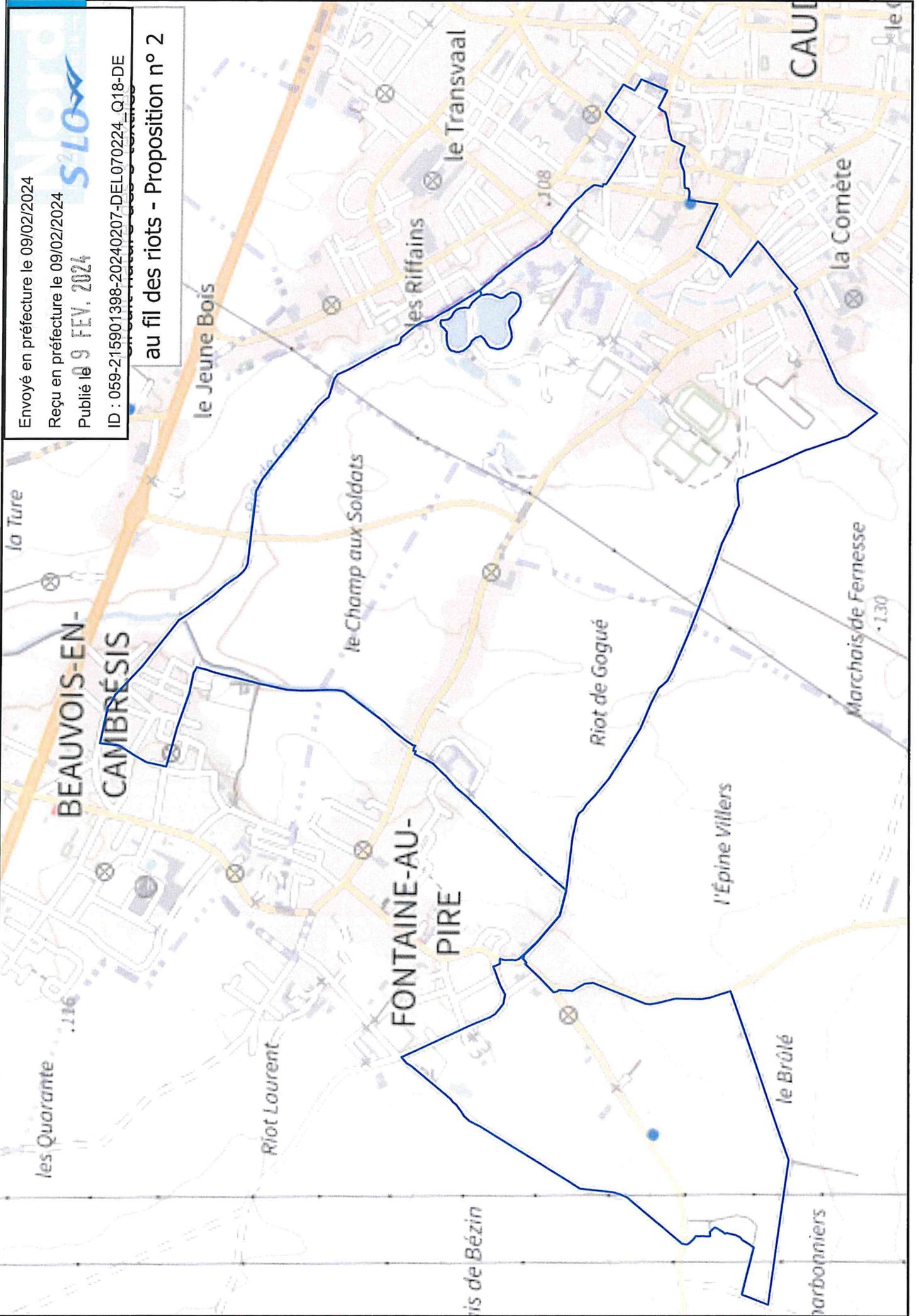
Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09 FEV. 2024

ID : 059-215901398-20240207-DEL070224_Q18-DE



au fil des riots - Proposition n° 2



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL070224_Q18
Objet :	Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - Délibération complémentaire à celle du mercredi 15 février 2017
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-07 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Identifiant unique :	059-215901398-20240207-DEL070224_Q18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20240207-DEL070224_Q18-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL070224_Q18.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20240207-DEL070224_Q18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	899.8 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : Annexe_Q18.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20240207-DEL070224_Q18-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	692.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

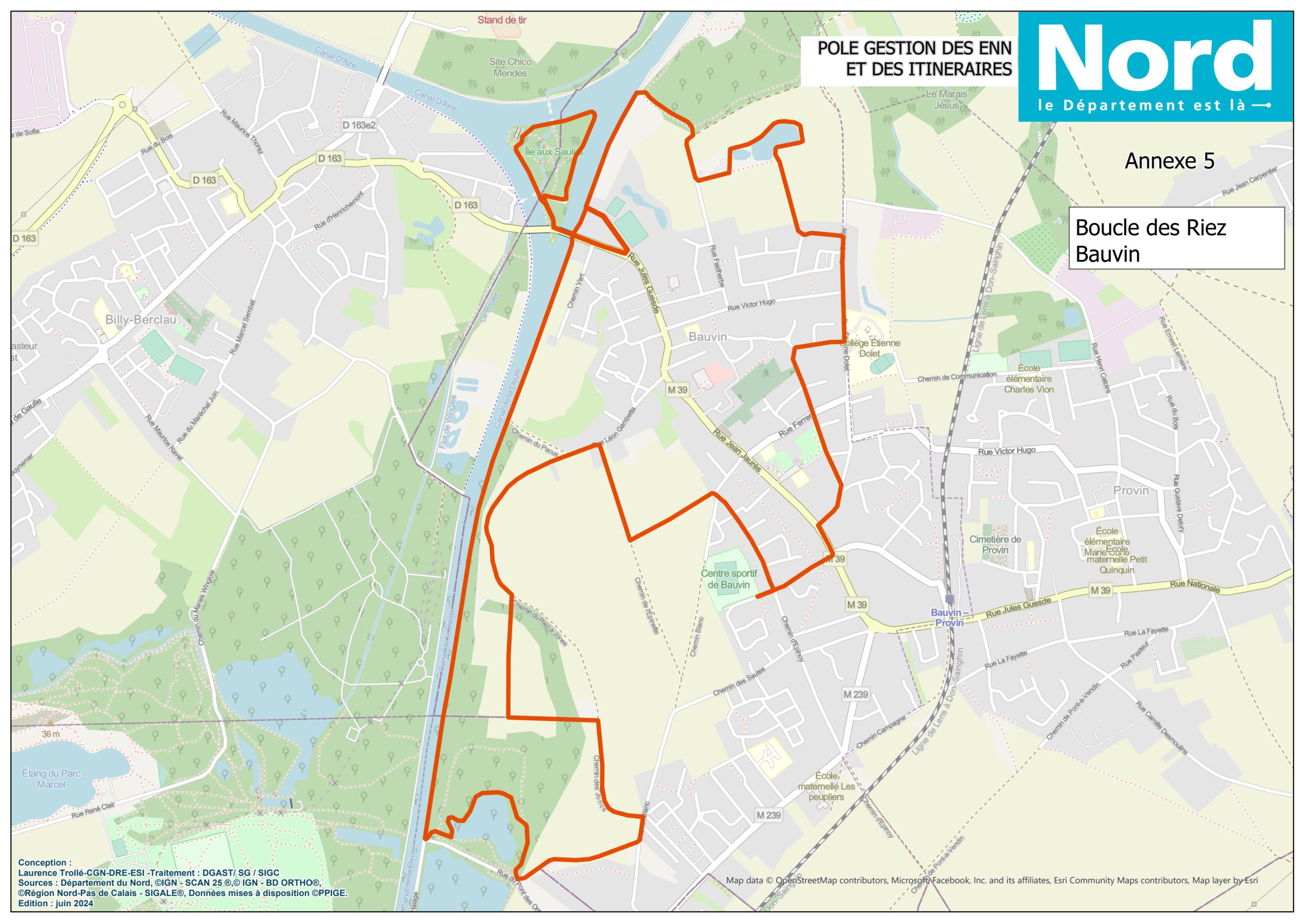
Etat	Date	Message
Posté	9 février 2024 à 15h44min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 février 2024 à 15h44min46s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis
Acquittement reçu

9 février 2024 à 15h44min55s
9 février 2024 à 15h45min01s

Transmis au MI
Reçu par le MI le 2024-02-09

**Boucle des Riez
Bauvin**





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Annexe 6

Séance du 13/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 20

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

06/06/2024

Date d'affichage

07/06/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17/06/2024

et publication du :

18/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. CARBON Patrick, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, M. DUBAR Nicolas, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VACCARELLO Malory, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

M. SAUVAGE Jean-Pierre donne pouvoir à M. MASTAIN Bernard, M. COQUETTE Jacky donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, Mme KIRCHNER Eva, M. SERRURIER Romuald, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. COQUETTE Jacky, M. SAUVAGE Jean-Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 52**Objet : Boucle des Riez - nouveau tracé**

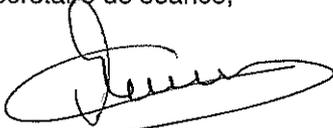
Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en date du 23 décembre 2009, la commune a approuvé l'inscription du circuit de randonnée »la Boucle des Riez » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Un nouveau tracé serait de nature à améliorer l'itinéraire proposant un cheminement sur sentier plus praticable (carte ci-jointe)

Aussi, le Département du Nord sollicite l'avis du conseil municipal sur ce nouveau tracé.

L'Assemblée après en avoir délibéré,
Adopte d'adopter à l'unanimité le nouveau tracé proposé par le Département du Nord afin
d'emprunter des sentiers plus praticables.

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,



- Boucle des Riez
 - Rouge = portion 2023 à enlever (650m)
 - Vert = circuit 2024 avec portion proposition Ecogardes (850m)
 - Le circuit passe de 13,473 km à 13,675 km soit 200 m en plus

Modif 2024

